

Projet Éducatif Territorial

PEDT 2022-2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD
26 bis Grande Rue
90170 ETUEFFONT

Tél : 03 84 54 70 80
scolaire@ccvosgesdusud.fr

www.ccvosgesdusud.fr

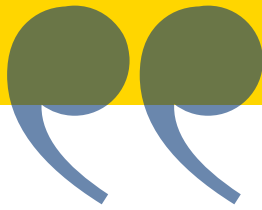
VERSION 1

COMMUNAUTE
DE COMMUNES



Vosges du Sud

Préambule



Le Projet Educatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Dans le respect des rythmes de chacun, le PEDT organise la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative des collectivités territoriales compétentes, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

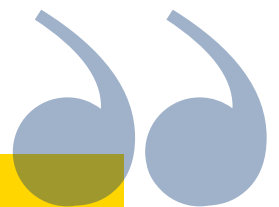
Ce projet est initié par la Communauté de communes des Vosges du sud qui exerce les compétences scolaire (service des écoles), périscolaire et extrascolaire pour les 22 communes qui composent son territoire (à l'exception des communes de Chaux et Lachapelle-sous-Chaux qui sont gérées en syndicat avec Sermamagny, commune du Grand Belfort).

Le présent PEDT est un outil de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (enseignants, parents, personnels communautaires, le centre socioculturel la Haute Savoureuse).

Les publics visés à travers ce projet sont les enfants scolarisés dans le premier degré ainsi que leurs familles.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire dans le but de garantir une continuité et une complémentarité éducative.

Le PEDT prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'Etat et les autres partenaires. Il est intrinsèquement évolutif pour répondre aux besoins du territoire et de saisir les opportunités d'actions possibles.



Elue en charge des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Anne-Sophie Peureux-Demangelle
Directrice scolaire, coordinatrice pôle éducatif : Corinne Walter-Bey
Directeur périscolaire, extra scolaire : Maxime Armando

UNE COMPÉTENCE ÉDUCATIVE COMMUNAUTAIRE

En 2019, les communes qui constituent la communauté de communes décident de transférer les compétences éducatives à la communauté de communes. Précédemment, celles-ci étaient exercées par la Communauté de communes du Pays-sous-Vosgien, les syndicats de RPI ou par les communes elles-mêmes. Les compétences éducatives actuelles sont les suivantes :

- La compétence scolaire « service des écoles ».

Celle-ci recouvre entre autres, le recrutement et la gestion du personnel de service et des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles).

Dans le cadre scolaire, la communauté de communes assume également les missions relatives à l'organisation du transport scolaire et à l'accompagnement scolaire.

- La compétence périscolaire et extra-scolaire.

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AU SERVICE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

La politique éducative a été mise en place afin de construire un service uniforme et efficient qui contribue à l'éducation des enfants, en mettant en jeu un maillage éducatif dans un cadre concerté avec tous les acteurs. L'ambition étant de viser une éducation commune pour le bien-vivre ensemble dans un parcours éducatif cohérent et de qualité associant les partenaires, qu'ils soient institutionnels ou non, ainsi les services communautaires tels que le pôle petite enfance, le service jeunesse ou encore les médiathèques participent à cette ambition éducative.

Ce PEDT est le premier élaboré à l'échelle du territoire communautaire de la CCVS.

Aujourd'hui, la collectivité souhaite continuer d'associer et de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin de favoriser l'épanouissement et la réussite de chaque enfant. L'enjeu de la politique éducative étant d'assurer une continuité, une concertation et cohérence des services et des partenaires pour accompagner l'ENFANT tout au long de sa journée.

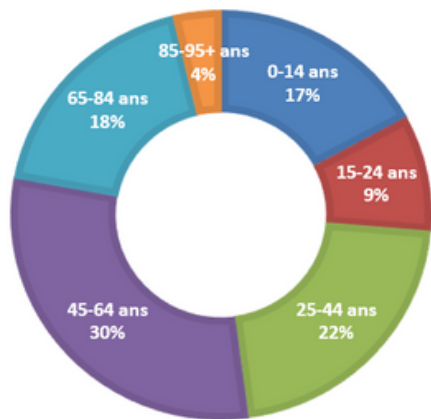
Ce sont les deux axes prioritaires de ce PEDT.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Âge des populations

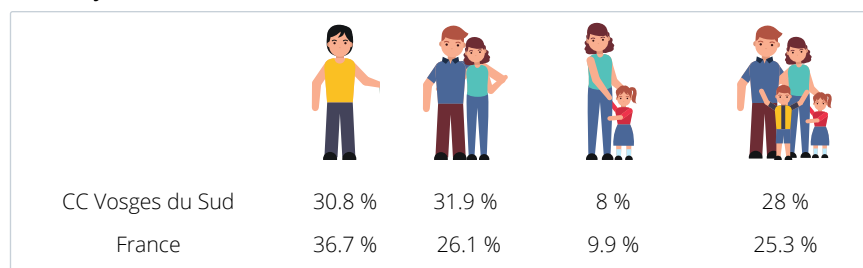
Répartition de la population par tranches d'âges



Source : Insee, RP - 2018

Petits, grands ménages, présence d'enfants

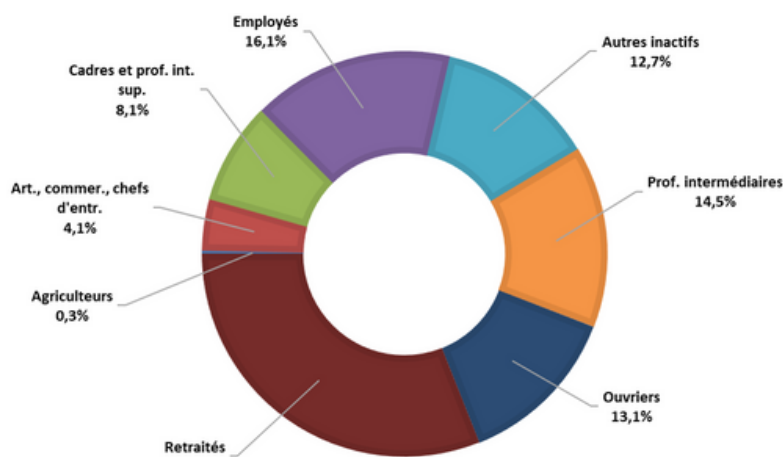
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?



Source : Insee, RP - 2018

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ?



Source : Insee, RP 2008-2013-2018

Les actifs qui changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes

Indicateurs	CRTE des Vosges du Sud	France
2008	83,7	64,3
2013	83,8	65,2
2018	84	66,5

Source : Insee, RP 2008-2013-2018

Population en âge d'être scolarisée

Enfants, adolescents et jeunes adultes potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CRTE des Vosges du Sud
0-2 ans (enfants)	408
3-10 ans (enfants)	1429
11-14 ans (adolescents)	763
15-17 ans (adolescents)	592
18-24 ans (personnes)	815

Source : Insee, RP - 2018

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Effectifs scolaires (élèves)	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges
Ensemble	249	989	764

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Élèves scolarisés au 1er janvier 2022

1008 élèves

Enfants scolarisés en école élémentaire 671

Enfants scolarisés en école maternelle 337



LE FONCTIONNEMENT ÉDUCATIF SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVS

Des services

Le service éducatif de la CCVS comprend différentes catégories de personnels :

- Une coordinatrice des services scolaires, périscolaires et extra scolaires.
- Un service scolaire composé :
 - d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
 - d'agents qui effectuent le nettoyage dans les écoles,
 - d'accompagnateurs de bus,
 - d'une directrice secondée par un agent à temps non-complet,
 - d'agents administratifs (support).
- Un service périscolaire et extra scolaire composé :
 - d'animateurs,
 - de directeurs de structure,
 - d'un directeur secondé par un agent à temps non-complet,
 - d'agents administratifs (support).

Au sein du centre socioculturel la Haute Savoureuse :

- Un service périscolaire et un extra scolaire composé :
 - d'animateurs,
 - de directeurs,
 - d'agents administratifs.

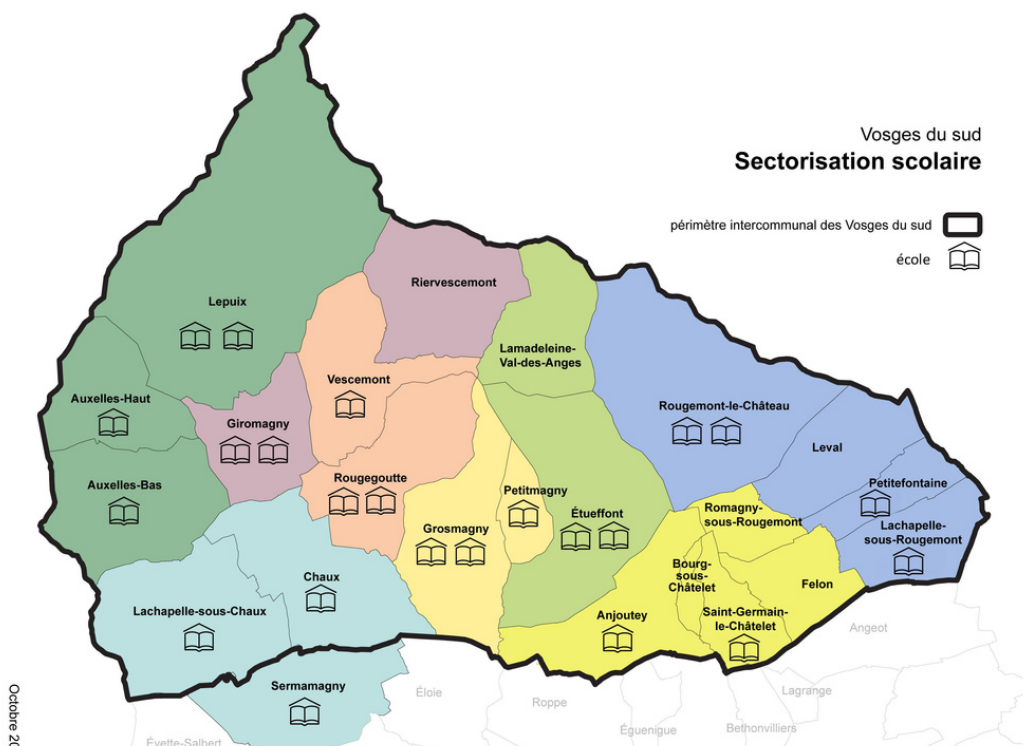
Une commission

Le renouvellement des instances communautaires en mars 2020 a conduit à la mise en place d'une commission dédiée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaire. Des temps de concertations sont proposés par Madame la Vice-présidente en charge des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaire pour aborder certaines thématiques. Les élus communautaires, les techniciens, les éducateurs mais également les partenaires se réunissent régulièrement pour échanger et émettre des propositions pour l'évolution du service éducatif.

Une sectorisation scolaire

Dans le cadre des affaires scolaires, la collectivité se doit de définir la sectorisation scolaire sur son territoire. Chaque secteur est doté d'une structure d'accueil périscolaire (accueil du matin, midi et soir).

La carte scolaire est définie comme suit :



Cette gestion globale permet de développer une culture communautaire et de tendre vers une uniformisation des pratiques. Une approche globale à l'échelle du périmètre communautaire permet de mutualiser, d'optimiser, de générer de la transversalité et de mutualiser les moyens. Des temps d'échanges réguliers permettent la mise en œuvre de cette homogénéisation. La mise en place de protocoles facilite le travail et permet d'harmoniser les pratiques. Cette dernière action a pris un sens tout particulier dans le cadre de la crise sanitaire et a nécessité beaucoup de souplesse et d'énergie de la part des équipes.

Des interactions avec les écoles

- **Des temps d'échanges**

Chaque jour, les temps de passage entre l'école, les familles, le transport et les accueils de loisirs permettent des échanges informels entre tous les acteurs éducatifs, particulièrement les enseignants et les agents communautaires et ceux du centre socioculturel.

De manière plus formelle, des moments de concertations entre les écoles et les accueils périscolaire sont instaurés afin de mettre en place le déroulé de la journée de l'enfant, des actions, des articulations, en lien entre le projet de l'école et le projet pédagogique des accueils périscolaires.

Les élus, les techniciens, les ATSEM participent aux conseils d'école. Il est important que tous les représentants de la communauté éducative soient présents lors de ces temps d'échanges réguliers au cours de l'année scolaire.

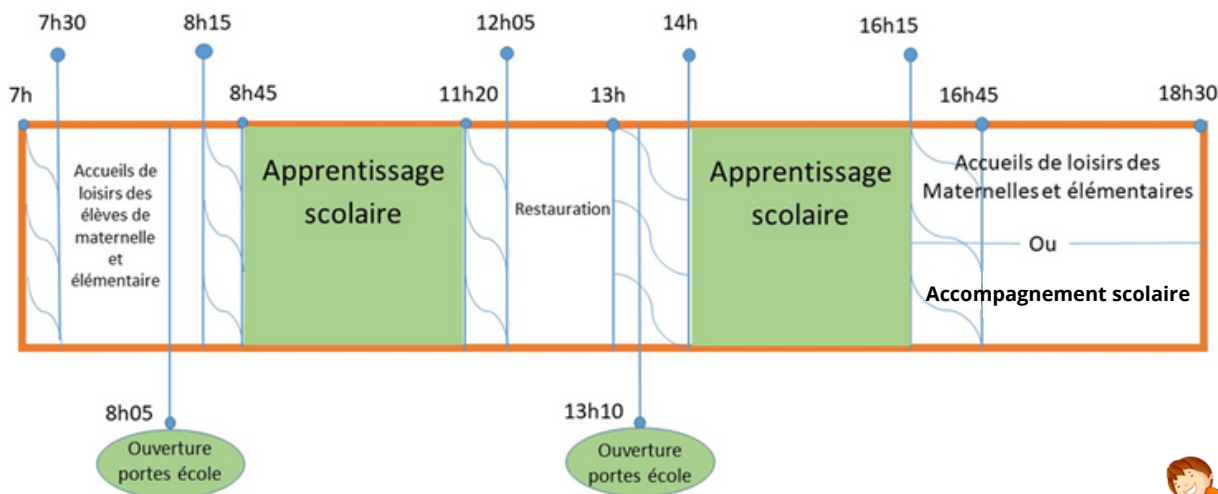
- **La mutualisation des locaux et du matériel pédagogique**

Dans certains secteur du territoire communautaire, les écoles utilisent les locaux des accueils périscolaires pour y effectuer des activités et inversement les ALSH peuvent bénéficier des locaux scolaires pour réaliser des activités avec les enfants.

La compétence étant exercée sur l'ensemble du territoire, le matériel pédagogique acheté est commun et de fait, il peut être partagé en fonction des besoins.

LE TEMPS SCOLAIRE

La journée type



Échelonnage des temps d'accueil et de départ



Le transport scolaire

• Organisation

La communauté de communes organise le transport des élèves vers leur établissement scolaire, en faisant notamment en sorte que, dans chaque bus, soit présent un accompagnateur qui veillera à la sécurité des enfants. Le centre socioculturel a, avec l'aide des autorités de tutelle ou référentes, mis en place un pédibus pour les enfants scolarisés à Giromagny pour améliorer la perception du milieu par l'enfant, dans le souci de sa santé et d'une réponse écologique aux problématiques climatiques actuelles. Cette organisation nécessite du personnel d'accompagnement supplémentaire.

• Prévention

La communauté de communes engage des actions de prévention et de sécurité. L'une d'elles consiste à organiser chaque année des exercices d'évacuation de bus en collaboration avec le transporteur. Par ailleurs, tous les élèves nouvellement scolarisés en petite section de maternelle et en CP de gilet de sécurité réfléchissants afin de favoriser la sécurité des enfants lors de leurs déplacements.

L'accompagnement scolaire

Afin de contribuer à la réussite éducative des enfants, la communauté de communes et le centre socioculturel procèdent à l'élaboration d'un appel à projet CAF relatif au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin de mettre en place de l'accompagnement scolaire sur le territoire communautaire lorsque l'appel à projet est retenu.

Le CLAS permet à certains enfants de trouver les ressources dont ils ont besoin pour mieux réussir leur scolarité. Le CLAS participe de la continuité éducative, en s'associant avec l'équipe enseignante dans de nombreux domaines et notamment, en identifiant les besoins des élèves en fonction des aides déjà apportées au sein de l'école.

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Le matin, le midi et le soir

La Communauté de communes des Vosges du sud organise des activités périscolaires et extrascolaires à travers des Accueils Collectifs de Mineurs faisant l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental Jeunesse, Engagement, Sports (SDJES90).

Ceux-ci sont répartis sur le territoire communautaire et accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans, pour une capacité d'accueil de 370 places environ pour la CCVS (ou centre socioculturel) .

On compte 7 sites d'accueils périscolaires dont 3 multisites, répartis comme suit :

- 4 sites
 - Rougemont-le-Château
 - Etueffont
 - Rougegoutte
 - Grosmagny
- 2 multisites
 - Auxelles / Lepuix
 - St-Germain-le-Châtelet / Anjoutey

Le centre socioculturel la Haute Savoureuse accueille dans l'espace la Savoureuse des activités périscolaires et extrascolaires, pour plus de 80 enfants accueillis.

Le temps du mercredi

L'accueil du mercredi a lieu sur Rougemont-le-Château de 7h15 à 18h15 et au centre socioculturel la Haute Savoureuse de 7h45 à 18h30.



LES AVANTAGES D'UNE COMPÉTENCE ÉDUCATIVE SUR UN TERRITOIRE ÉTENDU

UNE GESTION GLOBALE

La communauté de communes intervient dans le domaine du "service des écoles", l'accompagnement scolaire, le transport, les accueils collectifs de mineurs et les services à la personne. Cette gestion favorise une offre éducative élargie, étendue et homogène sur le territoire. Cela permet aux élus, issus de communes n'accueillant pas de structure, de contribuer à la politique enfance-jeunesse et des jeunes de leur commune. La collectivité a acté une démarche d'élaboration et de signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui permet d'aboutir à une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, de fixer des priorités et des objectifs communs. Les interventions de la Caf sur le territoire communautaire concernent particulièrement le soutien de la fonction parentale et les relations parents-enfants.

Coordination des différents services

L'articulation des services permet

- le suivi, l'évaluation des actions, la gestion administrative et financière,
- l'accueil et l'information des publics,
- la mise en place de passerelles entre services éducatifs avec notamment :
 - le pôle petite enfance/périscolaire/école : avec l'organisation de temps de l'intégration des jeunes enfants en structure périscolaire et quelquefois l'école avant leur entrée en Petite Section de maternelle.
 - le partenariat écoles/médiathèque : avec la mise en place de rencontres pour permettre aux élèves la découverte des médiathèques et favoriser l'accès à la lecture sous différentes formes et thématiques.
- la mise en réseau des acteurs locaux, l'identification et la mobilisation des partenaires, tels que la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) avec le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), la CAF et le conseil départemental,
- une veille juridique, réglementaire et assistance auprès des élus.

Une coordination de l'ensemble des actions favorise une politique éducative cohérente.

Mutualisation et flexibilité du personnel

Les animateurs, les personnels communautaires connaissent parfaitement toutes les structures et les acteurs éducatifs du territoire. De ce fait, en cas d'absence de l'un d'entre eux, les agents de la CCVS font preuve d'une grande adaptabilité. Ils se déplacent et peuvent être appelés sur des missions différentes.

Des échanges et des concertations à l'échelle du territoire

Des temps de rencontre intercommunautaires sont proposés régulièrement avec tous les enseignants, les accompagnateurs de bus, les ATSEM, les directeurs de structure de centre de loisirs, les animateurs, les personnes de service. Cela favorise les interactions, des échanges de pratiques mais surtout cela permet une articulation fluide et efficiente dans la journée de l'enfant.

LA PARENTALITÉ

La communication

Les familles, par le biais des sites internet de la communauté de communes et du centre socioculturel disposent de toutes les informations nécessaires pour l'accompagnement des enfants dans leur scolarité. Des livrets personnalisés en fonction de chaque secteur scolaire sont téléchargeables en ligne. La collectivité est par ailleurs dotée de la station Illiwap, un outil d'alerte sur smartphone qui permet d'informer en temps réel, les familles sur le service éducation.

Une référente famille au centre socioculturel la Haute Savoureuse

Une référente famille du centre social met en œuvre sur le territoire communautaire de nombreuses actions en direction des familles : groupes de paroles, sorties familles, rencontres autour de thématiques scolaires ou parentales permettant de répondre à des questionnements et des problématiques liées à la famille.

UNE SENSIBILISATION POUR L'ACCUEIL DE TOUS

Tarifification

La collectivité est sensible à l'accueil de tous. Celle-ci a fait de choix de procéder à des tarifs modulés pour les familles.

Inclusion

La communauté de communes favorise l'accès aux enfants et aux personnels à profil particulier. L'école d'Etueffont accueille une classe de l'IMP (Institut Médicaux Pédagogique) de St Nicolas. Une classe ULIS, environ 12 enfants sont scolarisés à l'école élémentaire de Giromagny. Les animateurs veillent à l'inclusion des enfants en situation de handicap. L'équipe se sensibilise à accueillir ces enfants en respectant le protocole d'accueil.

LES FAIBLESSES ET VIGILANCES

UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ TERRITORIALE

L'hétérogénéité territoriale se caractérise par la taille des communes allant de 43 à environ 2929 habitants (INSEE 2019). Certaines communes du territoire communautaire concentrent des activités et des services, alors que d'autres sont sans commerce, ni service public.

Les communes de Giromagny, Etueffont et Rougemont-le-Château se révèlent comme des communes "pôles" par la concentration des services et des équipements qu'elles proposent (commerces, piscine, EISCAE, médiathèques, Forge Musée, collège, EHPAD, IMP, golf).

VARIATION D'EFFECTIFS

Le vieillissement de la population, la régression des naissances, le mouvement continu des familles génèrent une variation des effectifs scolaires sur notre territoire et par conséquent, rendent difficile la gestion de la carte scolaire et l'organisation des accueils de loisirs.

DES DIFFICULTÉS LIÉES AUX RECRUTEMENTS

La situation géographique du territoire, plutôt rural, rend le recrutement souvent difficile. Le transport vers le territoire communautaire ainsi que le caractère non complet des postes à pourvoir accentuent cette problématique.

FORMALISATION DE TEMPS DE RENCONTRE

Lors des temps d'échanges entre tous les acteurs éducatifs en mars 2022, il paraît nécessaire de mettre en place par secteur scolaire des réunions plus régulières afin de formaliser des règles communes et que la posture des éducateurs soit identique envers les enfants.

RÉFLEXION BATIMENTAIRE

Sur le territoire communautaire, certains espaces d'accueils scolaires et périscolaires ne permettent pas toujours un accueil des enfants "optimum". Une étude bâtiminaire avec les communes en matière d'aménagement, de surface, d'équipements pourrait être enclenchée.



Dans le cadre de l'élaboration du PEDT, toujours dans une démarche concertée, il était important pour la collectivité de proposer des temps d'échanges par secteur scolaire, chacun d'entre eux ayant des particularités. Ceux-ci ont été formalisés en mars 2022. L'enjeu de ces rencontres était de procéder à un état des lieux, de recenser les ressources, les fonctionnements adéquats et les points de vigilance afin de faire émerger des objectifs opérationnels. Certains objectifs seront déclinés pour l'ensemble du territoire et d'autres, en fonction des besoins sur des secteurs scolaires spécifiquement.

DÉVELOPPER UNE COÉDUCATION, UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE COHÉRENCE ÉDUCATIVE

RENFORCER LA FLUIDITÉ ET LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

- Impliquer l'ensemble des acteurs pour accompagner les enfants tout au long de leur parcours éducatif.
- Initier une meilleure coopération entre les professionnels.
- Donner de la cohérence à l'ensemble des activités.
- Poursuivre le développement des passerelles entre services éducatifs.

ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ÉDUCATIFS

- Proposer des formations communes en enrichissant les connaissances et en veillant aux postures professionnelles.
- Initier des temps d'échanges.

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON ÉVOLUTION / PARCOURS D'EPANOUISSEMENT

FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Sensibiliser aux parcours éducatifs particuliers (inclusion).
- Respecter le rythme de l'enfant et de son développement.

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE DE L'ENFANT

- Permettre à l'enfant d'exprimer ses besoins et d'en tenir compte.
- Sensibiliser l'enfant à la communication aux autres, aux règles de vie et à la citoyenneté.
- Amorcer une réflexion sur l'aménagement des espaces

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs seront déclinés soit de manière générale, soit par secteur scolaire en fonction des besoins identifiés.

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE LOCALE

- Favoriser l'appropriation du PEDT par les acteurs et partenaires éducatifs, les familles et les enfants eux-mêmes.
- Animer et piloter la mise en œuvre des actions relatives au PEDT.
- Evaluer, assurer et communiquer sur le suivi et le bilan des actions menées dans le cadre du PEDT.



COMITÉ DE PILOTAGE

LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LES COMITES TECHNIQUES



Rôle

Le rôle principal du comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il s'agit d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Composition

- Enseignants
- Elus
- Agents communautaires
- Parents
- Le centre socioculturel la Haute Savoureuse
- Associations
- Partenaires
 - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) avec le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
 - CAF

L'évaluation du projet éducatif

L'évaluation du projet constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Celle-ci est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

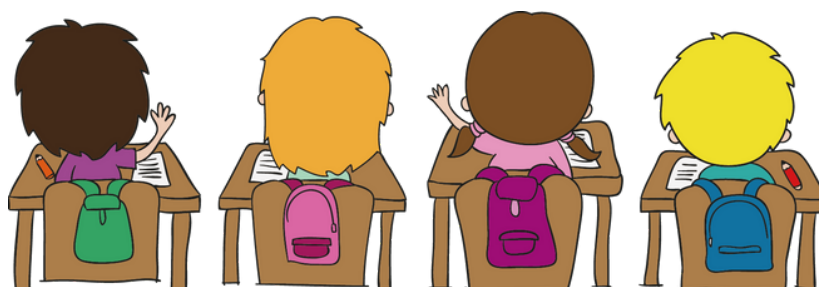
Elle va permettre de :

- communiquer et partager quant à la mise en œuvre du projet auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet,
- apprécier l'impact de celui-ci,
- piloter le projet, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

Cette évaluation devra permettre une analyse critique du projet éducatif. Effectuer un constat et procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre. La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

Il s'agira de proposer :

- des temps d'échanges réguliers au cours de l'année COTECH
 - conseil école
 - Un temps dédié à la continuité éducative
 - temps de travail
 - Par secteur scolaire
 - Commun au territoire communautaire
- Un temps de rencontre avec tous les partenaires COPIL



ANNEXE 1 - SECTORISATION SCOLAIRE

• Secteur scolaire (Auxelles-Bas / Auxelles-Haut) / Lepuix

Ecole maternelle Lepuix : 2 classes

24 rue de l'église - 90200 LEPUIX

03 84 29 36 22

maternelle.lepuix@ac-besancon.fr



8h20 (accueil des élèves) / 8h30 - 11h30
13h20 (accueil des élèves) / 13h30 - 16h30

Ecole élémentaire Lepuix : 2 classes

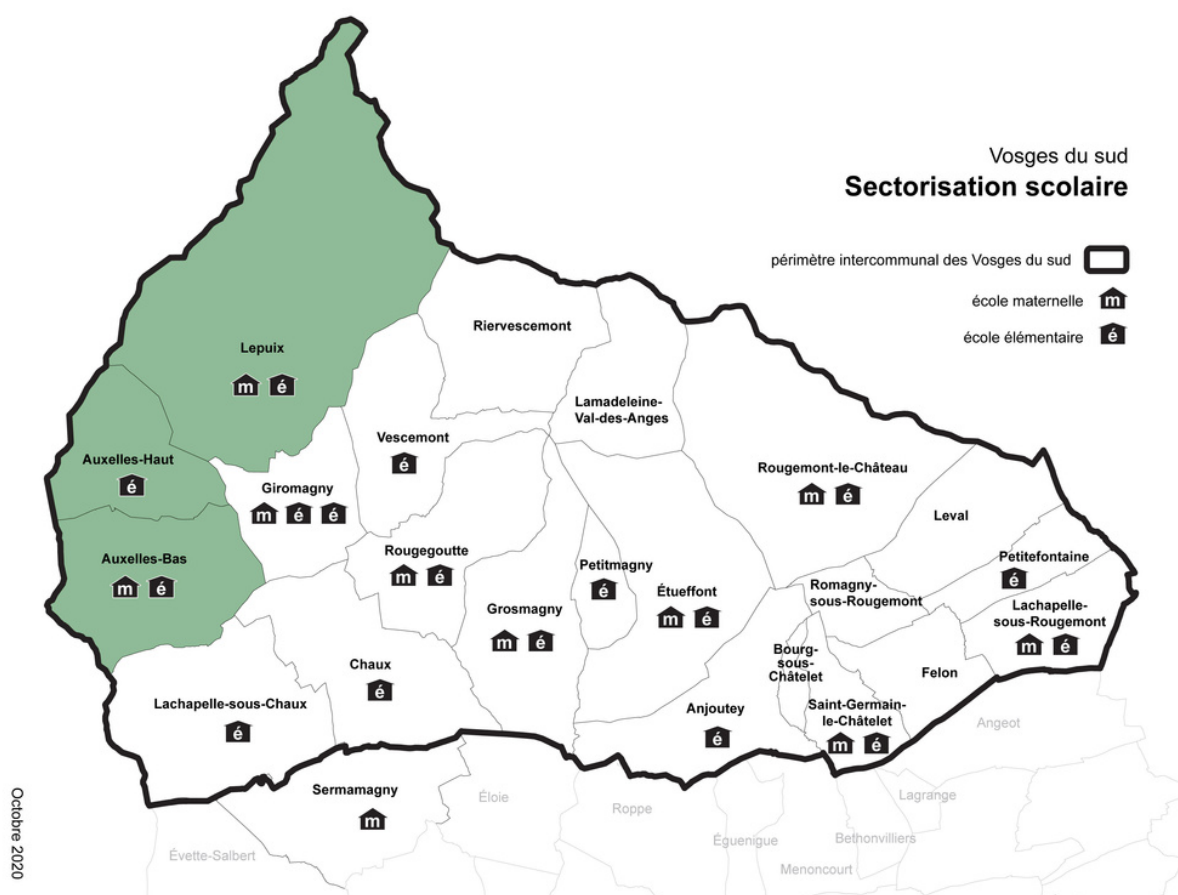
20 bis rue de l'église - 90200 LEPUIX

03 84 27 19 13

ecole.lepuix@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h35
13h25 (accueil des élèves) / 13h35 - 16h35



Ecole Auxelles-Haut : 1 classe

18 rue des bruyères - 90200 AUXELLES-HAUT

03 84 27 18 24

ecole.auxelles-haut@ac-besancon.fr



8h05 (accueil des élèves) / 8h15 - 11h15
13h05 (accueil des élèves) / 13h15 - 16h15

Ecole Auxelles-Bas : 1 classe

3 rue des écoles - 90200 AUXELLES-BAS

03 84 29 04 73

ecole.auxelles-bas@ac-besancon.fr



8h10 (accueil des élèves) / 8h20 - 11h20
13h10 (accueil des élèves) / 13h20 - 16h20

• Secteur scolaire Giromagny / Riervescemont

Ecole maternelle Chantoiseau : 3 classes

15 rue des écoles - 90200 GIROMAGNY

03 84 27 18 41

maternelle.du-chantoiseau.giromagny@ac-besancon.fr



8h10 (accueil des élèves) / 8h20 - 11h20
13h10 (accueil des élèves) / 13h20 - 16h20

Ecole élémentaire Chantoiseau : 2 classes

15 rue des écoles - 90200 GIROMAGNY

03 84 27 18 41

ecole.lhomme.giromagny@ac-besancon.fr



8h10 (accueil des élèves) / 8h20 - 11h20
13h10 (accueil des élèves) / 13h20 - 16h20

Ecole élémentaire Joseph Lhomme : 4 classes + 1 ULIS

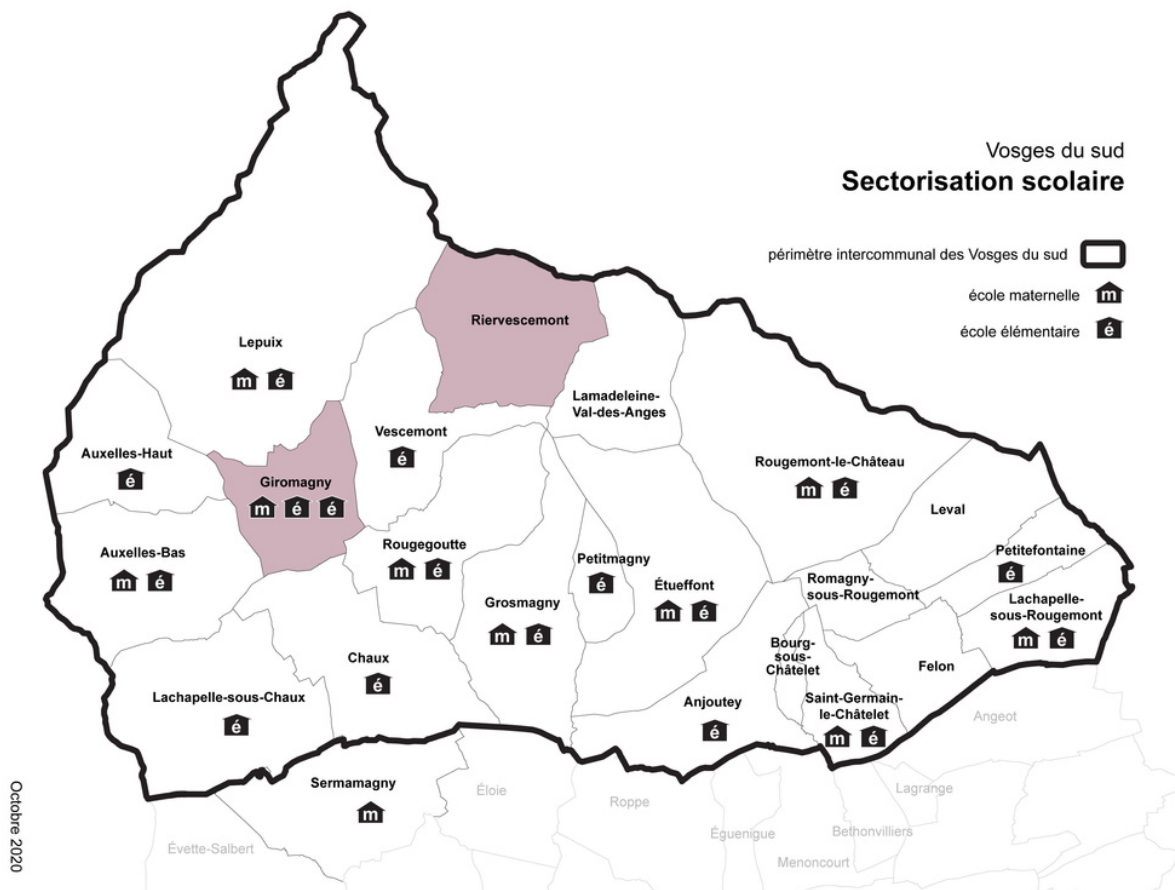
2 rue Josphe Lhomme - 90200 GIROMAGNY

03 84 29 30 20

ecole.lhomme.giromagny@ac-besancon.fr



8h20 (accueil des élèves) / 8h30 - 11h30
13h20 (accueil des élèves) / 13h30 - 16h30

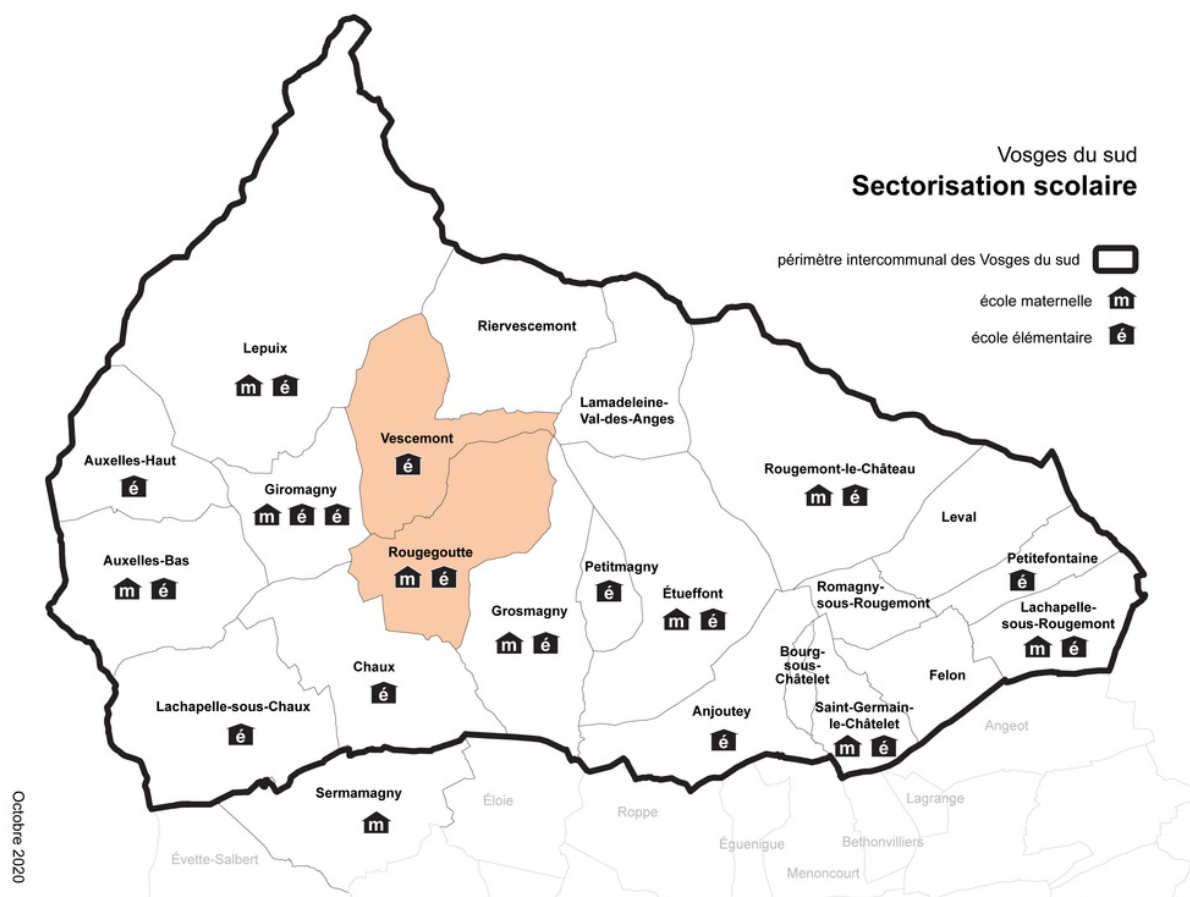


• Secteur scolaire Rougegoutte / Vescemont

Ecole Vescemont : 2 classes
 8 grande rue - 90200 VESCEMONT
 03 84 29 06 92
ecole.jean-moulin.vescemont@ac-besancon.fr



8h20 (accueil des élèves) / 8h30 - 11h30
 13h15 (accueil des élèves) / 13h25 - 16h25



Ecole maternelle Rougegoutte : 2 classes
 16 rue des écoles - 90200 ROUGE GOUTTE
 03 84 27 11 36
maternelle.rougegoutte@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h35
 13h20 (accueil des élèves) / 13h30 - 16h30

Ecole élémentaire Rougegoutte : 2 classes
 16 rue des écoles - 90200 ROUGE GOUTTE
 03 84 27 17 06
ecole.rougegoutte@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h35
 13h20 (accueil des élèves) / 13h30 - 16h30

• Secteur scolaire Grosmagny / Petitmagny

Ecole Petitmagny : 1 classe

104 rue de la brosse - 90200 PETITMAGNY

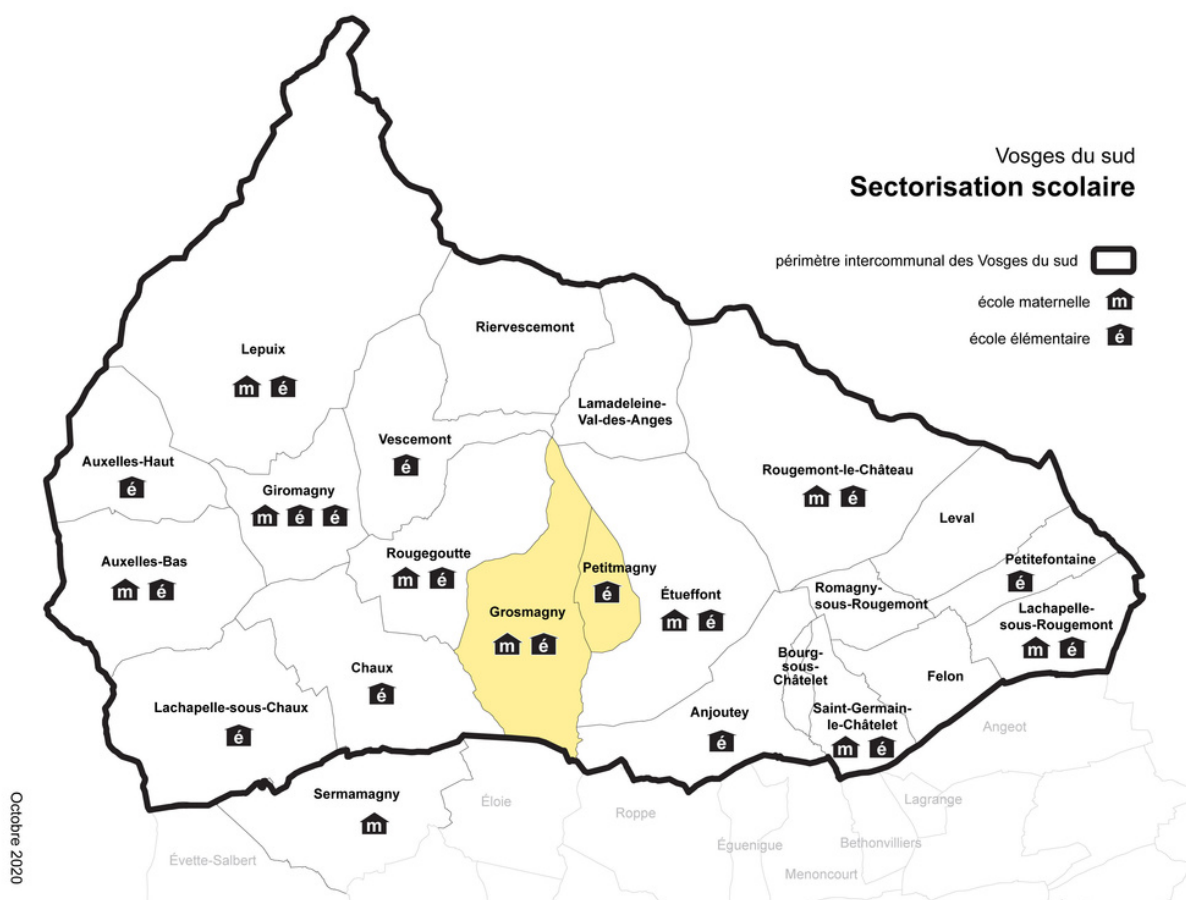
03 84 54 65 75

ecole.petitmagny@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50

13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35



Ecole élémentaire Grosmagny : 1 classe

2 rue de l'école - 90200 GROSMAGNY

03 84 27 17 61

ecole.grosagny@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50

13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

Ecole maternelle Grosmagny : 1 classe

4 rue de l'église - 90200 GROSMAGNY

03 84 29 39 66

ecole.grosagny@ac-besancon.fr




8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50


13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

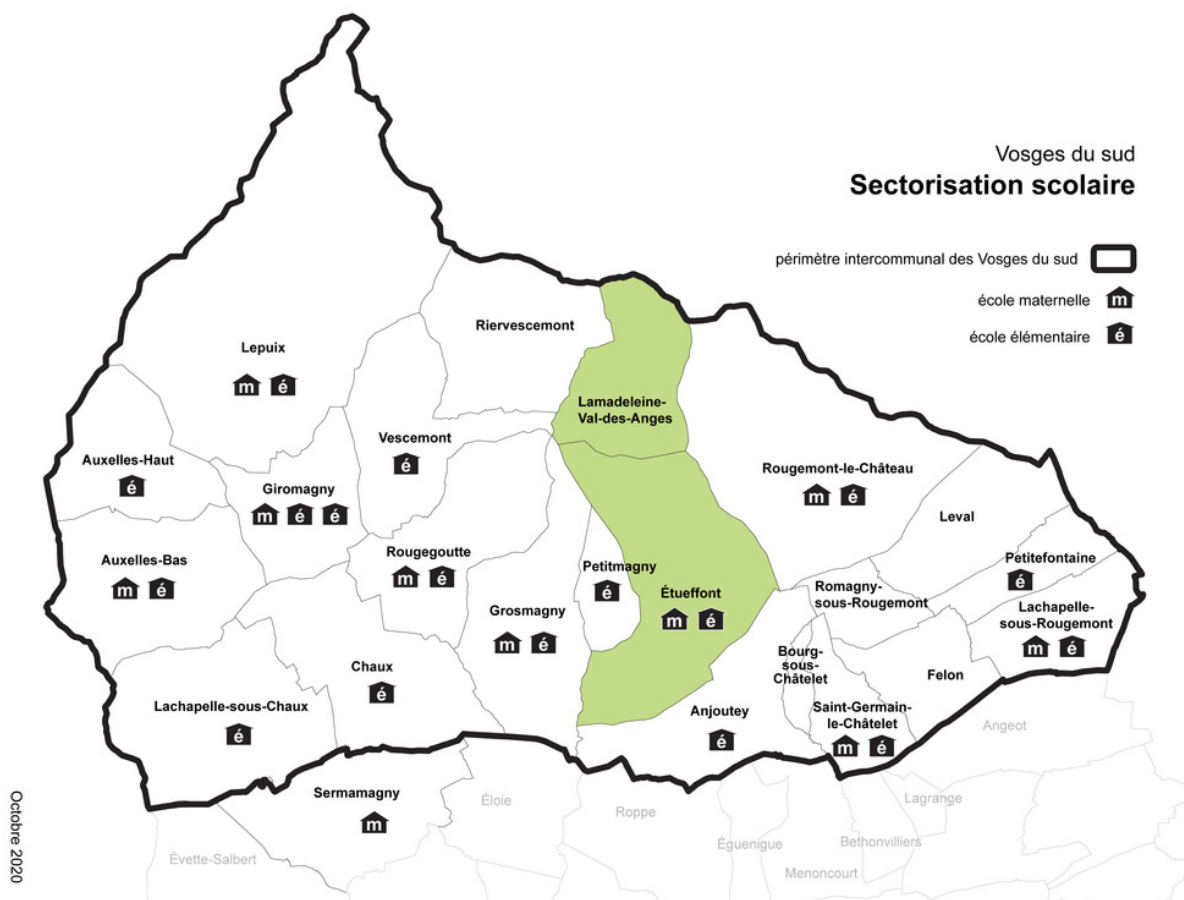
• Secteur scolaire Etueffont / Lamadeleine Val des Anges

Ecole maternelle Etueffont : 2 classes
 19 rue de l'école maternelle - 90170 ETUEFFONT
 03 84 54 60 21
ecole.maternelle.etueffont@orange.fr

 8h05 (accueil des élèves) / 8h15 - 11h30
 13h20 (accueil des élèves) / 13h30 - 16h15

Ecole élémentaire Etueffont : 4 classes
 1 rue de Rougemont - 90170 ETUEFFONT
 03 84 54 63 64
ecole.etueffont@ac-besancon.fr

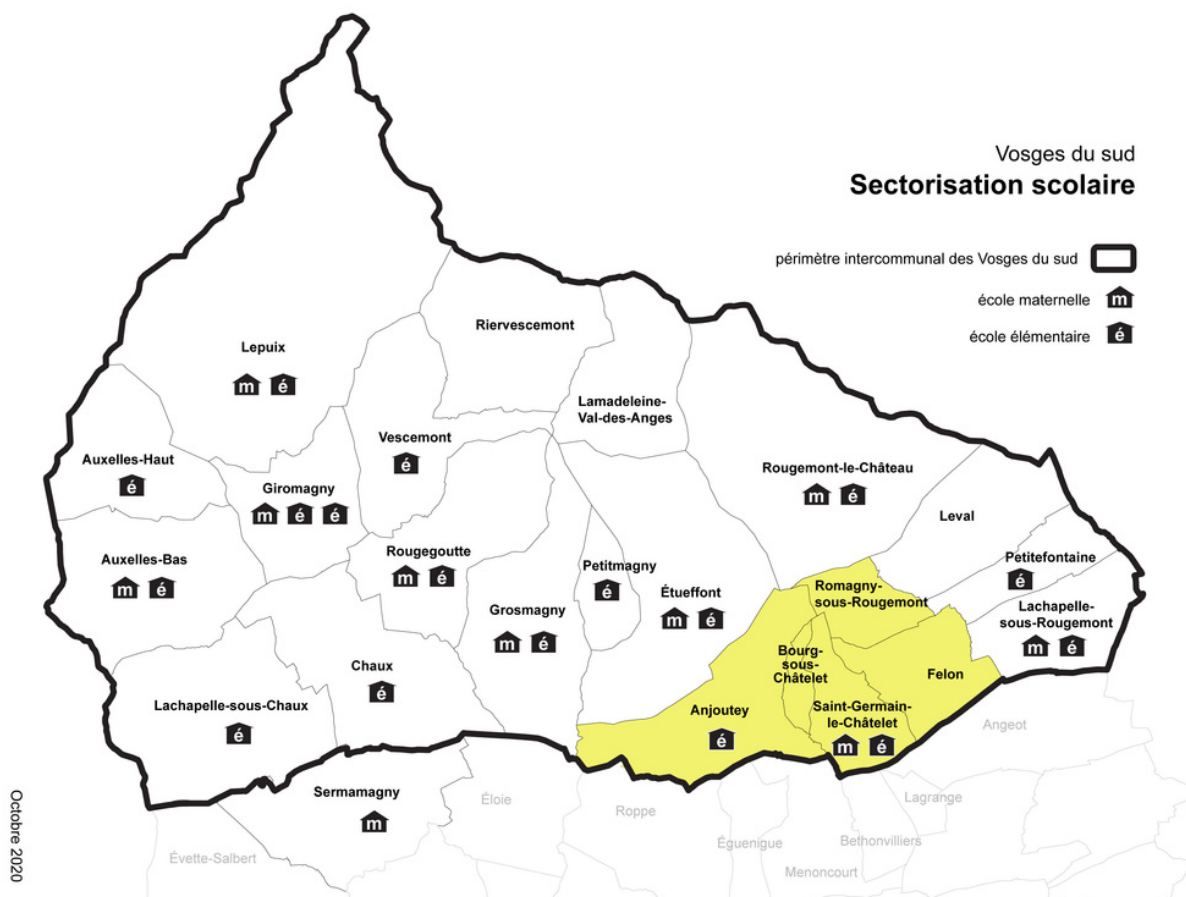
 8h05 (accueil des élèves) / 8h15 - 11h30
 13h20 (accueil des élèves) / 13h30 - 16h15



Ecole Saint-Germain-le-Châtelet : 3 classes
 21 rue Principale - 90110 ST-GERMAIN-LE-CHATELET
 03 84 23 68 22
ecole.saint-germain-le-chatelet@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 12h05
 13h50 (accueil des élèves) / 14h00 - 16h30



Ecole Anjoutey : 3 classes
 1 rue d'Etueffont - 90170 ANJOUTEY
 03 84 54 68 67
ecole.anjoutey@ac-besancon.fr



8h15 (accueil des élèves) / 8h25 - 11h55
 13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h20

• Secteur scolaire Leval / Lachapelle-sous-Rougemont / Petitefontaine / Rougemont-le-Château

Ecole maternelle Rougemont-le-Château : 4 classes

22 bis avenue Jean Moulin - 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
03 84 27 64 64

maternelle.rougemont-le-chateau@ac-besancon.fr



8h30 (accueil des élèves) / 8h40 - 11h40
13h30 (accueil des élèves) / 13h40 - 16h40

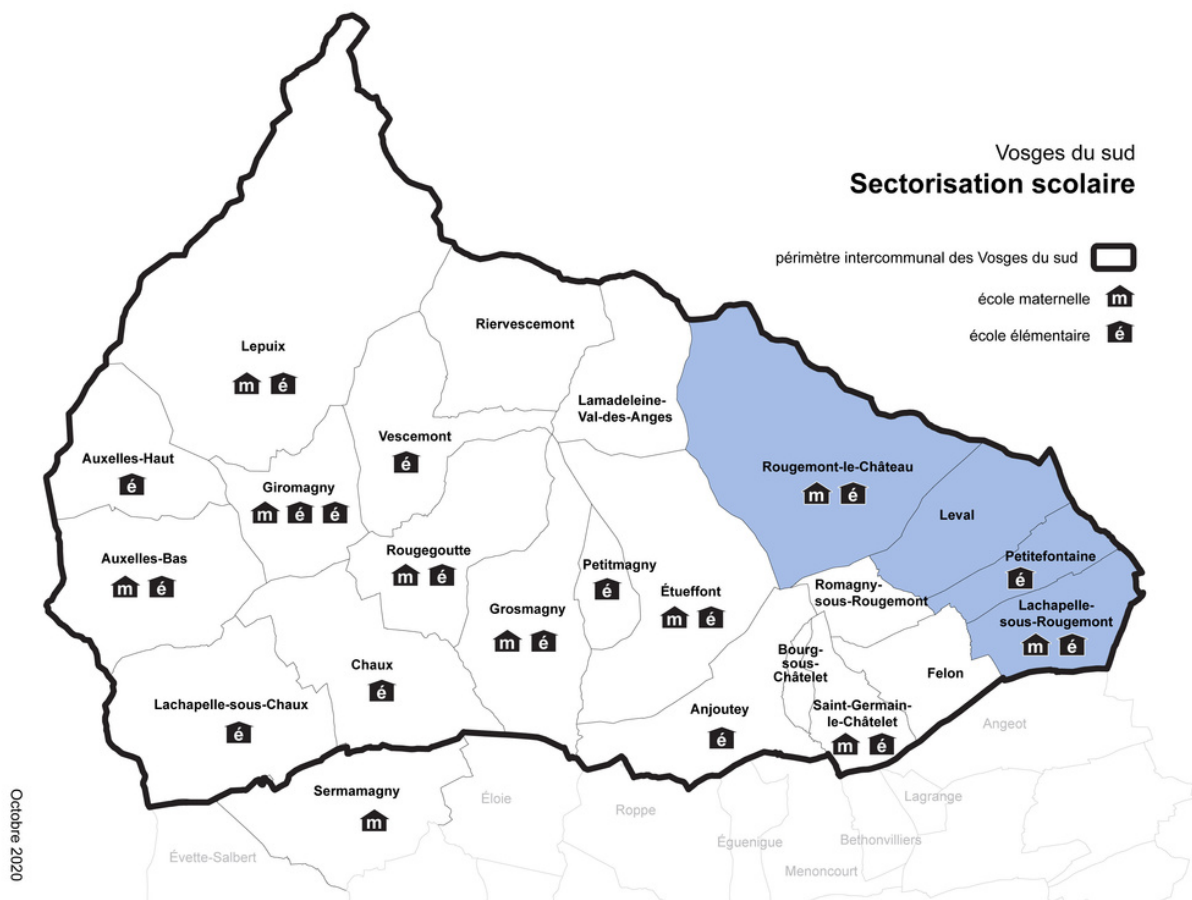
Ecole élémentaire Rougemont-le-Château : 2 classes

10 avenue Jean Moulin - 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
03 84 23 03 43

ecole.rougemont-le-chateau@ac-besancon.fr



8h35 (accueil des élèves) / 8h45 - 11h45
13h35 (accueil des élèves) / 13h45 - 16h45



Ecole Petitefontaine : 1 classe

6 rue des Marronniers - 90360 PETITEFONTAINE
03 84 23 00 88

ecole.petitefontaine@ac-besancon.fr



8h20 (accueil des élèves) / 8h30 - 11h30
13h20 (accueil des élèves) / 13h30 - 16h30

Ecole Lachapelle-sous-Rougemont : 1 classe

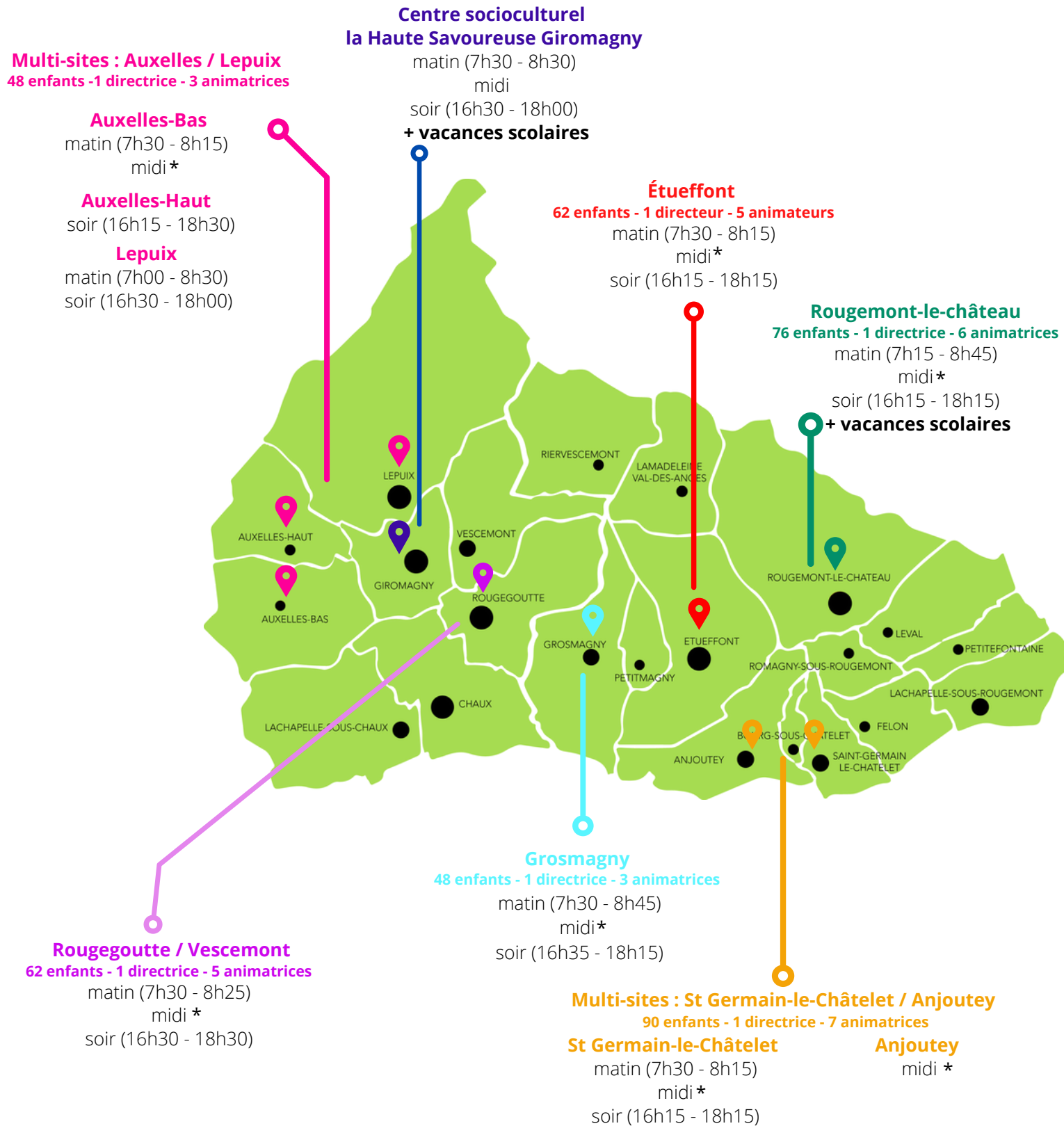
29 rue du G. de Gaulle - 90360 LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
03 84 23 72 97

ecole.lachapelle-sous-rougemont@ac-besancon.fr



8h10 (accueil des élèves) / 8h20 - 11h20
13h10 (accueil des élèves) / 13h20 - 16h20

ANNEXE 2 - ACCUEILS DE LOISIRS



*: possibilité accueil sans repas de 11h30 à 12h15 et à partir de 13h00

LE PLAN MERCREDI

La démarche du « Plan mercredi » consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis du Projet Educatif de Territoire, sur ses parties prenantes et sur ses ressources, afin de consolider une offre éducative de qualité pour tous les enfants.

La charte qualité du « plan mercredi »

La communauté de communes assure la mise en place et la bonne coordination du Plan mercredi. Pour cela, les services en charge sont accompagnés par les services de l'État pour élaborer son PEDT labellisé « Plan Mercredi », établi sur la base de la charte qualité.

La charte de qualité « Plan Mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps du périscolaire du mercredi avec les temps familiaux et scolaire
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situations d'handicap. C'est en jouant et pratiquant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leur différence et la solidarité
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

Document officiel : <http://planmercredi.education.gouv.fr/la-charte-qualite-plan-mercredi>

Situation initiale

Pour permettre un maillage efficient du territoire, deux structures, déclarées auprès de la SDJES, proposent des accueils les mercredis.

ORGANISATEUR	CCVS	Centre Social de la Haute Savoureuse
Implantation	Rougemont le Château	Giromagny
Locaux	Accueil de Loisirs 4 allée Gaston et Victor Erhard à Rougemont le Château	« Espace enfance » Espace la Savoureuse 7 rue des casernes à Giromagny
Ouverture	De septembre à juillet	
Effectifs	40 enfants	Entre 21 et 34 enfants
Horaires d'accueil	De 7h30 à 18h15	De 7h45 à 18h30
Possibilité d'inscription	Journée avec ou sans repas, ½ journée avec ou sans repas	Journée complète, ½ journée avec ou sans repas
Tarification	Les tarifs sont modulés en fonction des revenus	

Les objectifs éducatifs visés par les projets pédagogiques des accueils de loisirs

L'éducation populaire est complémentaire de celle dispensée par l'école et celle acquise au sein de la famille. C'est une éducation où l'on apprend par l'Autre et avec l'Autre. Cette approche permet d'apprendre à connaître l'autre, à partager, à confronter ses opinions. Ceci contribue au développement de l'enfant.

Elle véhicule également le fait que la culture et les connaissances doivent être accessibles à tous. Au travers des activités que nous proposons, nous souhaitons participer à cette démarche d'éducation.

Elle contribue notamment à « Aider l'enfant à devenir un citoyen à part entière engagé et critique ».

La démarche s'organise autour de trois étapes éducatives majeures au sein du dispositif mercredi :

- **Valoriser les besoins de l'enfant, lui permettre une sécurité affective et psychique pour le rendre acteur de sa vie :**

L'individu construit son identité par étapes, au cours d'un long processus, grâce à une diversité d'expériences.

L'animateur doit tout d'abord permettre à l'enfant d'apprendre à se connaître avant de se reconnaître (estime de soi). Ce processus se déroule progressivement, tout au long du développement de l'enfant, depuis la dépendance jusqu'à l'autonomie.

La connaissance de soi se fait par le biais de interactions avec les autres et d'expérimentations diverses, des apprentissages, mais aussi aux réactions des personnes qui l'entourent. Il apprend ainsi à connaître son milieu et sa propre personne. Ses expériences lui permettent de prendre conscience de ses capacités physiques, intellectuelles et relationnelles.

- **Développer l'ouverture culturelle**

Curieux de tout, les enfants sont ouverts aux nouvelles expériences artistique et culturelle. Le corpus émotionnel d'un enfant s'enrichit s'il est entouré d'adultes qui lui permettent de s'éveiller et de rêver ; et c'est en éveillant et en développant ses capacités artistiques et culturelles que nous pourrons lui ouvrir les portes de l'imaginaire, du rêve et de la création.

Les différents moyens d'aborder l'art avec les enfants (musique, danse, conte, spectacle, peinture, etc.) permettent de développer l'imagination et l'écoute. Ils favorisent l'ouverture sur le monde extérieur et contribuent à la construction de leur personnalité. Cela ouvre l'horizon sur différentes manières de penser, de comprendre la vie et de l'appréhender. Ces outils donnent la possibilité à l'enfant de faire ses propres choix, et participent à la lutte contre toutes formes d'exclusion. L'éveil culturel et artistique contribue également au développement de leurs potentialités et à l'accès aux apprentissages.

La participation à une activité artistique, assister à une séance de conte ou de spectacle vivant, amènent l'enfant dans un environnement où il se trouve confronté à des situations où il peut intervenir, s'exprimer, réagir en fonction de ses ressentis, exprimer avec des mots ce qu'il vit et ses émotions. Il devient ainsi un acteur et non plus un simple spectateur.

- **Dynamiser le vivre ensemble pour prendre sa place**

Des milieux et des institutions organisent les interactions socialisatrices avec une influence diverse : la famille, l'école, le groupe d'animateurs. La plus immédiatement perceptible est la famille ; la plus institutionnelle est l'école ; la plus relationnelle est le groupe d'animateurs.

La collectivité est un lieu privilégié pour l'enfant dans l'apprentissage de la socialisation. Au contact de l'autre, il va apprendre à se connaître, à affirmer son identité propre, afin de prendre sa place dans un groupe, puis dans la société. Il est donc important de favoriser en tout point les échanges entre enfants, en garantissant leur individualité dans le respect de chacun.

Objectifs visés par le Plan Mercredi

En s'appuyant sur la charte qualité « Plan mercredi » et sur les volontés éducatives de la communauté de communes, les orientations pédagogiques qui seront développées au sein des accueils communautaires sont les suivantes :

- **Valoriser les besoins de l'enfant, lui permettre une sécurité affective et psychique pour le rendre acteur de sa vie.**

Pour favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant, tant individuel, que collectif, il est souhaité :

- Garantir la sécurité affective et physique en étant à son écoute.
- Répondre aux besoins biologiques et physiques dans le respect des rythmes.

Les besoins sont : l'hygiène, se nourrir, se reposer, s'amuser, développer la curiosité, respecter si possible le rythme individuel dans le collectif ; faire prendre conscience à l'enfant de ses limites.

L'observation fine de l'animateur (rythme de l'enfant) permettra de proposer à l'enfant des activités adaptées (calmes, ludiques, etc.).

- L'enfant sera capable de goûter aux aliments, saura distinguer les différents goûts.

- L'animateur connaîtra les besoins nutritionnels journaliers de l'enfant. Il le sensibilisera sur l'origine des aliments

- Apprendre aux enfants les bons gestes et bons comportements pour que l'hygiène devienne un automatisme

- L'animateur sera en capacité de percevoir les réactions du groupe et d'être en mesure de saisir les opportunités pour réorienter et ajuster les activités. Il veillera à construire des animations en tenant compte de la courbe du rythme d'une séance (phase de montée en puissance, phase de stagnation et phase de retour au calme progressif)

- L'équipe d'animation se concertera pour proposer et définir, pour les enfants, un espace où ils pourront se lieu se mettre en retrait et se reposer.

- Permettre le développement de ses capacités motrices en proposant des activités physiques et manuelles, adaptées à l'âge de l'enfant

Pour atteindre ces intentions : aider l'enfant à faire seul, la possibilité de choix de l'animation, notion d'apprentissage, de répétition, activité régulière, activité qui évolue dans le temps (les étapes dans une production, etc.).

- **Développer l'ouverture culturelle**

- Favoriser l'accès à la culture en accompagnant l'enfant dans la découverte de techniques artistiques, de supports culturels et dans l'expression de ses émotions pour :
 - Accompagner l'enfant : l'équipe doit être formée et sensibilisée aux pratiques artistiques pour pouvoir les adapter aux âges des enfants, afin d'avoir un même discours et une même ligne de conduite.
 - Faire découvrir des techniques artistiques et des supports culturels : l'équipe utilise des propositions diverses (avant / après spectacles, forum, intervenants, expositions, cinéma, spectacles, musées, ateliers)
 - L'aider à exprimer ses émotions : l'équipe favorise des temps d'écoute, d'échanges avec les enfants en encourageant et en valorisant leur créativité et leur imaginaire.
- Permettre à l'enfant d'enrichir ses capacités intellectuelles en offrant des possibilités d'activités structurées et libres.
- Permettre à l'enfant de développer l'imaginaire et la créativité en diversifiant les propositions culturelles et artistiques et lui donner l'occasion d'exercer son esprit critique.
- Pour aider l'enfant à exprimer ses émotions, l'équipe favorise des temps d'écoute, d'échange avec les enfants en l'encourageant et en valorisant leur créativité et leur imaginaire.

- **Dynamiser le vivre ensemble pour prendre sa place**

- En fixant un cadre de vie dans lequel évolue l'enfant (journée type, règles de fonctionnement) et des règles de sécurité
- Pour cela, il convient d'assurer : respect de la parole donnée, confiance avec l'animateur, liberté de parole, se sentir écouté et respecté, sa place, le bien-être, l'épanouissement, la protection, des repères stables, connaître les dangers, évaluer les risques.
- L'enfant sera capable d'avoir un comportement respectueux des règles de sécurité et de collectivité.
 - L'enfant sera capable de prendre la parole en groupe, d'exprimer ses idées et ses émotions sans appréhension.
 - Pour permettre cela, l'animateur sera capable d'instaurer des repères et des règles stables réfléchies avec les enfants, sans omettre des sanctions réparatrices. Il établira et garantira une relation de confiance avec les enfants dans un climat serein.
 - L'animateur aura une fonction d'observation fine et de régulation du groupe en intervenant de façon mesurée pour que chacun trouve sa place.
 - L'animateur aura une posture qui favorise chez l'enfant la construction de l'estime de soi.
- Favoriser la socialisation en permettant de trouver sa place au sein du groupe.
- Pour garantir cet objectif : être équitable, empathique, avoir conscience du droit d'autrui, être dans la coopération, développer le sens de l'autodiscipline, accepter les règles, la générosité et le partage.
- L'animateur sera capable d'aider l'enfant à développer le sens de l'autodiscipline, il favorisera son épanouissement individuel et social, et son estime de soi.
- L'animateur aura une attitude chaleureuse et bienveillante.
 - L'enfant sera capable d'accepter les règles du groupe, de respecter les valeurs morales et éducatives du projet pédagogique.
 - L'enfant sera capable de faire valoir ses droits, mais aussi ses devoirs et il respectera ceux d'autrui.
 - L'enfant aura la possibilité d'acquérir des habilités sociales, telles que le partage, la générosité, l'empathie, l'entraide et la coopération.

- Permettre aux enfants de s'approprier la structure et les activités :
 - En rendant l'enfant acteur (libre choix dans les activités, être force de proposition, l'accompagner dans ses initiatives, etc.).
 - Participation et concertation des enfants quant à l'aménagement du site.
 - Participation à l'élaboration des règles de vie.

- Associer les parents à la vie des centres
 - En établissant une continuité avec la dynamique éducative des parents (prendre le relais des parents).
 - Pour être cohérent, l'équipe d'animateurs doit adhérer au projet (règles communes, mêmes discours, même attitude professionnelle, etc.). Ce cadre structurant sera communiqué aux parents et fera l'objet d'échanges autour de la coéducation des enfants en vue d'instaurer un climat de confiance.
 - En donnant aux parents l'occasion de s'impliquer dans la vie du service (les accueillir, les informer, les inviter, les écouter, les intégrer dans les projets).

- Participer à la vie du territoire
- En mettant en place des actions en partenariat avec les différentes associations du territoire communautaire.
- En sensibilisant les enfants à leur environnement local.

Les actions permettant de faire vivre le projet

- **Valoriser les besoins de l'enfant, lui garantir une sécurité affective et psychique pour le rendre acteur de sa vie :**
 - Mise en place d'un tableau de suivi des repas
 - Organisation d'ateliers d'éveil aux goûts
 - Création de rituels pour les temps d'accueil, d'hygiène et de retour au calme
 - Affichage par pictogramme (règles, consignes pour l'hygiène, etc.)
 - Mise en place d'espaces de quiétude, de lieux doux
 - Progression dans l'autonomie
 - Activité aux choix

- **Développer l'ouverture culturelle :**
 - Plannings d'animations travaillés autour de thématiques
 - Diversité dans les propositions
 - Planning d'animation consultable
 - Moment pour mettre en valeur l'investissement des enfants
 - Création d'outils aidant à la verbalisation
 - Temps de forum structurés et préparés

- **Dynamiser le vivre ensemble pour prendre sa place :**
 - Travaux préalables des animateurs sur la question des règles et des sanctions
 - Création avec les enfants d'une charte
 - Mise en place d'une table de médiation, d'un cahier des émotions
 - Responsabilisation des enfants dans les tâches quotidiennes
 - Création d'un lieu d'accueil pour les parents
 - Mise en place de réunions d'informations

ANNEXE 3 - LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA HAUTE SAVOUREUSE



Le centre socioculturel la Haute Savoureuse
7 rue des casernes 90200 GIROMAGNY
Tél. : 03 84 29 03 90

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Lieu	Centre socioculturel la Haute Savoureuse 7 rue des casernes 90200 Giromagny
Espace mis à disposition	Convention de mise à disposition par la communauté de communes des Vosges du Sud de 2 à 5 salles d'activité (un espace dédié aux enfants âgés de 3 à 5 ans et un espace dédié aux enfants âgés de 6 à 11ans) 1 salle de sieste 1 salle de restauration 1 atelier 1 gymnase 1 espace extérieur Salles « famille », « porcelaine », « vannerie » selon les besoins
Jours d'ouverture	Lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 7h30 à 19h Les mercredis en période scolaire de 7h45 à 18h30 Toutes les vacances scolaires sauf vacances de Noël de 8h à 18h
Équipe d'animation	Un directeur (BPJEPS APT et BAFD), des animateurs (DEJEPS, BPJEPS LTP, BAFD, BAFA, contrat engagement éducatif)
Public accueilli	Enfant de 3 à 11 ans
Effectifs	Entre 21 et 82 enfants
Objectifs pédagogiques	L'accueil périscolaire est un lieu d'apprentissage de la vie collective et individuelle. Il doit impulser l'éducation au goût, à l'équilibre alimentaire, au respect de l'environnement. Il permet de développer l'autonomie, la responsabilisation des enfants. Des objectifs plus spécifiques sont mis en place en lien avec l'environnement, la citoyenneté, les arts et la culture. Les activités doivent inciter à la créativité, au développement individuel et collectif et respecter les rythmes de vie en fonction du groupe d'âge.
Activités proposées	En accueil périscolaire : jeux de société, thématique environnement nature et écologie, jeux sportifs et collectifs, arts plastiques. En accueil extrascolaire : l'équipe d'animation travaille chaque semaine sur un projet d'animation en lien avec le thème et les objectifs pédagogiques.
Modalités de fonctionnement	Les activités sont adaptées à l'âge des enfants, à leur capacité motrice, à leur état psychique et psychologique.
L'inclusion	Les animateurs veillent à l'inclusion des enfants en situation de handicap. L'équipe se sensibilise à accueillir ces enfants en respectant le protocole d'accueil.
Conditions de transmission de la responsabilité	Les parents fournissent une liste de personnes autorisées à prendre en charge les enfants. Les animateurs vérifient l'identité de ces personnes et demandent de remplir une décharge de responsabilité.

Relation avec les familles	<p>Une réunion est organisée chaque année par l'équipe d'animation pour rencontrer les familles et expliquer le fonctionnement de l'accueil périscolaire. Tout au long de l'année les animateurs communiquent de façon régulière avec les familles.</p> <p>Les parents peuvent venir manger avec les enfants une fois dans l'année.</p>
Partenaires	<p>Le collège Val de Rosemont : Le collège organise et anime une commissions repas. Elle se réunit tous les trimestres. Le directeur de l'accueil périscolaire et 2 enfants élus par leurs camarades font partie de la commission repas du collège. Ils ont un rôle de porte-parole du groupe et relaient les demandes d'amélioration et les propositions de menus.</p> <p>Sodexo : confection et livraison des repas.</p> <p>La médiathèque intercommunale : animation autour du livre, des contes et des histoires, prêt de jeux, de livres</p> <p>Le théâtre du Pilier : Sorties culturelles</p> <p>Maison de l'environnement ; Club vosgien...</p> <p>Diverses associations et intervenants : connaissance du patrimoine, compétences dans des domaines spécifiques (orientation, connaissance de la faune, de la flore)</p> <p>- Handi'conseil et la MDPH : formation, soutien et méthodologie de travail à l'accueil des enfants en situation de handicap.</p>
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> - malle spécifique (musique, orientation) - malle sportive - jeux extérieurs - jeux de société - jeux en bois
Moyens humains	<p>Le taux d'encadrement est respecté selon la réglementation du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Des personnes extérieures peuvent intervenir pour des activités spécifiques.</p> <p>Les animateurs disposent d'un temps de préparation et de réunion d'équipe pour chaque période de vacances. L'équipe se réunit chaque soir afin de préparer les activités et d'assurer le suivi des enfants.</p>
Moyens financiers	<p>Un budget est mis en place pour chaque secteur.</p>
Modalité de recrutement et moyens mis en œuvre pour assurer la stabilité de l'équipe	<p>Les animateurs de l'équipe périscolaire sont en Contrat à Durée Indéterminée. L'équipe est permanente sur les temps de périscolaire. Chaque animateur a des compétences différentes qui permet un partage des missions.</p> <p>En période de vacances scolaires, le directeur du centre de loisirs recrute les animateurs en Contrat d'Engagement Educatif.</p>
Accueil spécifique	<p>Les animateurs prennent en compte les allergies des enfants, les protocoles d'accueil individualisés.</p>
Les plus	<p>L'équipe d'animation participe chaque mois à une analyse de la pratique avec un professionnel. C'est une orientation associative qui permet d'enrichir sa pratique professionnelle.</p> <p>Les membres du bureau de l'association sont actifs et répondent aux besoins des salariés lors de questionnements spécifiques.</p> <p>L'Espace la Savoureuse est un lieu bien adapté à l'accueil des enfants.</p>